



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

VILLE DE MAMOUDZOU

REÇU EN PREFECTURE

Le 13 août 2025

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

976-200008837-20250801-D20250010610-DE

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 25

de Votants : 27

Dont vote par procuration : 2

Abstention : 0

Contre : 0

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025.00106/2025 du 01/08/2025

L'an deux mille vingt cinq, le premier août, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 25 juillet 2025, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Maire**.

Étaient présents : (25)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), Mme Rabia ASSAN (11ème adjointe au Maire), Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale), Mme Moina-Fatima IBRAHIM (14ème adjointe au Maire), Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1er adjoint au Maire), Mme Inayatie KASSIM (8ème adjointe au Maire), Mme Nourainya LOUTOUFI (3ème adjointe au Maire), Mme Zoufati MADI (4ème adjointe au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (12ème adjointe au Maire), M. Hamidani MAGOMA (2ème adjoint au Maire), M. Assane MOHAMED (10ème adjoint au Maire), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6ème adjoint au Maire), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (9ème adjoint au Maire), M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller municipal délégué), Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), Mme Djouwairia OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), M. Toiyfou RIDJALI (5ème adjoint au Maire), Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO (Conseillère municipale)

Absents : (22)

Mme Haoutha AHAMADA (Conseillère municipale), M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), M. Ben Youssouf CHIHABOUDINE (Conseiller municipal), M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), M. Djamaïdine HAIDAR (Conseiller municipal), Mme Aminat HARITI (Conseillère municipale), M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal), Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (Conseillère municipale), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), M. Elyassir MANROUFU (Conseiller municipal), M. Said Djanfar MOHAMED (13ème adjoint au Maire), Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal), Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée), M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), M. Mounib SOILHI MOHAMED (Conseiller municipal), M. Tany ABOUDOU CHAKOIROU (Conseiller municipal), Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale), M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué)

Absents excusés : (0)

Procuration : (2)

Mme Munia DINOURLAINI (7ème adjointe au Maire) donne pouvoir à M. Soiyinri MHOUDHOIR, Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Rabianti MVOULANA

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **M. Soiyinri MHOUDHOIR** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAILA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

OBJET :

Acquisition amiable d'une
parcelle cadastrée CN
n°04 à Vahibé dans le
cadre du projet
d'aménagement de
l'entrée sud de Vahibé

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 09/08/2025 que la convocation avait été faite le 25/07/2025.

Le Maire.

Considérant que la commune de Mamoudzou mène actuellement un projet structurant en faveur du désenclavement du village de Vahibé, à travers la création d'une voie de desserte depuis l'entrée sud.

Considérant que ce projet vise à améliorer l'accessibilité du quartier, à sécuriser les déplacements des habitants, à permettre l'intervention efficace des services de secours et à accompagner le développement urbain du secteur dans une logique de cohérence territoriale ;

Considérant que la commune est amenée à acquérir plusieurs emprises foncières nécessaires à la réalisation de la future voie. Parmi celles-ci, figure une parcelle cadastrée section **CN n°04**, d'une superficie de **922 m²**, appartenant à **Monsieur SAIDI YAHAYA Radjabou**, domicilié au 40 rue Rassi Boina Kaime, 97600 Mamoudzou ;

Considérant que par courrier en date du 5 juin 2025, Monsieur SAIDI YAHAYA Radjabou a confirmé son accord de principe pour céder la parcelle précitée à la commune dans le cadre d'une vente amiable, au prix proposé de **vingt-trois mille cinquante euros (23 050 €, soit 25 €/m²)** ;

Considérant que cette proposition s'inscrit pleinement dans l'intérêt général du projet d'aménagement porté par la municipalité et permet d'éviter le recours à des procédures d'expropriation longues et contraignantes ;

Considérant que la présente opération constitue une étape essentielle pour la mise en œuvre du projet de voirie, répondant aux objectifs d'accessibilité, de sécurité et d'intégration urbaine définis par la commune, et s'inscrit dans les orientations du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) et dans la stratégie de renforcement des infrastructures de proximité ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : d'autoriser l'acquisition de la parcelle **CN n°04** d'une superficie de **922 m²**, au prix de **23 050 €**, appartenant à Monsieur **SAIDI YAHAYA Radjabou**.

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 07/08/2025

Le Maire

Abstention (0) :

Contre (0) :